

LES AVANTAGES DU PASS'LOGEMENT®



Des professionnel.le.s en résidences garants de l'inscription des candidat.e.s

Des candidat.e.s bénéficiant d'un accompagnement vers le logement (entretiens individuels, ateliers collectifs, forums...)

Des candidatures ciblées : seuls les candidat.e.s dont le taux d'effort est inférieur ou égal à 35% et avec un dossier complet peuvent se positionner

Des délais très courts (1 à 7 jours) pour recevoir des candidatures en direct

Un site simple et une autonomie à l'usage pour les partenaires et les candidat.e.s, formation à l'appui

Une hotline pour tout problème technique rencontré sur le site

Une interlocutrice identifiée pour vous conseiller, répondre à vos questions et faire le lien avec les équipes en résidence



LE PASS'LOGEMENT®



Vous souhaitez proposer des logements ?

Écrivez à :
hotlinepl@aljt.asso.fr
ou
ALJT - 18/26 rue Goubet 75019 Paris
www.passlogement.com - www.aljt.com

Nos résident.e.s,
vos locataires
de demain

Nos partenaires



POURQUOI REJOINDRE LA DÉMARCHE ?

Initiée en 2008 par l'ALJT, la démarche Pass'Logement® vise à faciliter le parcours résidentiel des jeunes de 18 à 32 ans logés en résidences.

Notre démarche autour du logement a pour objectif :

- d'accompagner les parcours résidentiels à travers des outils adaptés (ateliers collectifs, forum avec des partenaires, accompagnement individuel ...)
- valoriser le parcours des résident.e.s à l'ALJT et leurs compétences à habiter (vie en collectivité, entretien du logement, écogestes, gestion du budget ...)

ū favoriser la sortie des jeunes en logement autonome par des propositions de partenaires via notre site.

Un site dédié www.passlogement.com

Les partenaires peuvent saisir les offres de logements et suivre en direct les candidatures des jeunes.

Des offres diversifiées (T1, T2...)

Des offres de colocation peuvent être proposées sur le site.

Un outil numérique dynamique et réactif

En collaboration avec les partenaires et les équipes des résidences, l'ALJT s'engage dans l'évolution du site (RGPD, usage, export...).

DES CANDIDATURES QUALIFIÉES

Pour accéder à la plateforme Pass'Logement® et aux offres proposées par nos partenaires, les résident.e.s doivent satisfaire à des critères d'éligibilité :

- Avoir une situation professionnelle et un niveau de ressources stables
- Avoir respecté leurs engagements en tant que résident durant leur séjour en résidence
- Avoir un numéro unique actif et un dossier de demande de logement complet
- Être investi dans leurs recherches de logement
- Avoir un projet logement réaliste au regard de la situation du marché en Île-de-France

EN 2023

488

actions collectives
autour du logement

6

partenaires actifs

374

offres proposées
par nos partenaires